



Syndicat National de l'Environnement

Communiqué du Syndicat national de l'environnement (FSU) - les Lilas, le 20 janvier 2016

PROJET D'AEROPORT DE NOTRE-DAME-DES-LANDES (LOIRE-ATLANTIQUE)

METTONS FIN A UN PROJET DÉPASSÉ POUR CONSTRUIRE UN AUTRE RAPPORT AU TERRITOIRE

Le projet d'aéroport de Notre-Dame-des-Landes suscite toujours une très forte opposition de la société civile et son issue reste incertaine. Le SNE-FSU constate qu'en 2016 les enjeux et questionnements concernant ce projet restent toujours sans réponse.

En décembre 2012, le SNE-FSU relevait notamment :

- que l'argumentation pertinente et approfondie développée par les opposants, formant une représentation très diversifiée de la société, ne peut être ignorée ;
- que l'augmentation de l'offre de transports va à l'encontre de l'urgence d'une transition écologique et énergétique ;
- que la construction ex-nihilo d'une telle infrastructure, avec ses aménagements induits toujours bien peu évoqués (infrastructures de transports, zones industrielles et résidentielles, devenir du sud Loire...), est incompatible avec la recherche d'un autre rapport au territoire permettant notamment économie de l'espace, limitation des transports et préservation des sols ;
- que les processus d'étude et d'autorisation des projets d'aménagement doivent encore être améliorés et renforcés pour respecter la lettre et l'esprit de la loi en développant une approche du territoire et des ressources naturelles en tant que bien commun et non comme contingences collatérales à un projet préétabli ;
- que les effets et coûts induits à long terme pour la collectivité doivent être pris en compte au moins à la même hauteur que la rentabilité financière à court terme.

Face à l'argumentation des opposants, l'État se discrédite en appliquant incomplètement les principes du droit qu'il édicte et agit en contradiction avec les politiques environnementales qu'il promeut. La relance des procédures d'expulsion en pleine COP 21 en est une illustration caricaturale.

La découverte récente de cinq nouvelles espèces protégées sur la zone met à nouveau la cohérence de l'État à l'épreuve. La destruction de ces espèces nécessite l'instruction des dérogations nécessaires. L'État, même pressé par le temps et les échéances électorales, doit assumer pleinement ses obligations.

Nouvel élément de contexte, la prolongation de l'état d'urgence sème le doute sur le possible recours à des dispositions d'exception pour un traitement autoritaire de ces conflits, notamment l'évacuation des « zones à défendre », aujourd'hui désignés sous l'appellation de GP11, les « grands projets inutiles et imposés ».

Le SNE-FSU appelle à l'arrêt du projet d'aéroport de Notre-Dame-des-Landes. Son utilité n'est pas établie et la recherche approfondie d'alternatives, en particulier sur l'aéroport actuel, est seule susceptible de renouer le dialogue, sinon la confiance, pour la recherche de solutions répondant aux enjeux à court et à long terme.

Plus largement, le SNE-FSU appelle à la recherche d'autres modes de décision, associant mieux la société civile, dans la perspective d'une transition écologique et énergétique dont l'urgence est aujourd'hui reconnue et partagée.